

COMMUNE DE VALLANGOUJARD

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DU
8 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit mars à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Marc GIROUD, maire.

Présents : Jean-Jacques BARREAUX, Nathalie CHARTIER, Michelle DAUVERGNE, Sylvain DEMULDER, Denis DIAMORO, Bernard DRUGE, Marc GIROUD, Alain VAILLANT, Francine WLODARCZYK.

Absents : Emmanuelle AGUILAY (pouvoir à Sylvain DEMULDER), François-Xavier AMMANN, Magali BERGE-ANDRIEU (pouvoir à Michelle DAUVERGNE), Audrey COLNAT-RATTIER, Véronique GIRAUD (pouvoir à Michelle DAUVERGNE), Olivier MARTIN-DURIE (pouvoir à Marc GIROUD).

Michelle DAUVERGNE est désignée secrétaire de séance.

EFFECTIF DU CONSEIL : 15, PRÉSENTS : 9, VOTANTS : 13

Orientations budgétaires

Le Maire présente les orientations budgétaires suivantes.

En fonctionnement, les dépenses et les recettes se situent dans la continuité des exercices précédents.

Les gros investissements sont rendus possibles grâce à des aides extérieures et des emprunts.

Les emprunts pour le Clos de l'école, la Gare et l'enfouissement des réseaux rue de Marines seront en grande partie équilibrés par les loyers de la Gare et des six logements créés au Clos de l'école. La part restante devrait être un peu moins élevée que prévu, 25 000 €/an (soit moins que les précédents emprunts pour l'enfouissement de réseaux, la salle Jean Dréville et la cantine-garderie scolaire, dont la charge pour la commune était de 37 000 €/an jusqu'en 2019).

Les impôts n'augmenteront pas : ni pour 2021, ni pour les années à venir il n'est envisagé d'augmenter les impôts locaux. La suppression progressive de la taxe d'habitation sera compensée par des mesures spécifiques de l'État.

Ces orientations sont approuvées.

Financement / travaux du Clos de l'école

Solde de l'emprunt de 1 200 000 € pour le Clos de l'école

DÉLIBÉRATION 2021-4 (Finances)

Le Maire rappelle que, par délibération du 13 février 2019, le Conseil municipal avait décidé de souscrire pour le Clos de l'école « un ou plusieurs emprunts destinés à couvrir les dépenses restant à la charge de la Commune, d'un montant total de 1 200 000 € sur 40 ans ». Jusqu'à présent, la Commune a, sur cette base, emprunté 1 120 000 € sur 40 ans. Il est proposé de réaliser l'emprunt restant de 80 000 € non pas sur 40 ans, mais sur 15 ans seulement. Les finances communales peuvent, en effet, supporter la charge d'un remboursement plus court pour une somme de cette hauteur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE, pour financer ce qui reste à la charge de la Commune sur les travaux du Clos de l'école, de souscrire un emprunt auprès du Crédit agricole de 80 000 € sur 15 ans à un taux de 0.53 %, soit une charge de l'ordre de 5 552 €/an (intérêt + capital), AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des actes se rapportant à cette délibération.

Autorisation d'ordonnement des dépenses d'investissements 2021 du budget du clos de l'école

DÉLIBÉRATION 2021-5 (Finances, école)

- En vertu des dispositions du Code général des collectivités territoriales (articles L2121-1 et L1612-1), le maire « peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement du capital de la dette ».

- Pour mémoire, le montant des opérations inscrit à la section d'investissement du budget primitif 2020 du Clos de l'école était de 1 174 539.48 €

- Ainsi, dans l'attente du vote du budget 2021 du Clos de l'école, le montant maximum pouvant être engagé avant le vote du budget 2021 serait de 293 634.87€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, CONSIDÈRE qu'il est nécessaire de poursuivre les travaux du Clos de l'école et donc d'assurer la continuité du paiement des entreprises conformément au crédit dûment voté en 2020 et sans attendre le vote du budget 2021,

AUTORISE, en conséquence, le Maire, dans l'attente du vote du budget 2021, à payer les dépenses d'investissement du Clos de l'école à hauteur de 293 634.87€, selon l'affectation suivante :

Chapitre 23 : Immobilisations corporelles en cours

- 2313 : Constructions 293 634.87€

Prêt relais / anticipation du FCTVA

DÉLIBÉRATION 2021-6 (Finances)

Le Maire expose que les travaux en cours sont soumis à la TVA au taux de 20 % ; ce qui représente une dépense particulièrement importante en cette année de gros travaux. Or, le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) rembourse la totalité de cette taxe aux communes l'année suivant l'exécution des travaux. Pour assurer le financement de cette charge sur une année, il est possible (et logique) de réaliser un emprunt court (prêt relais).

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE d'anticiper le remboursement de la TVA en contractant un prêt relais auprès du Crédit Agricole au taux de 0,25 %/an sur la totalité de la TVA qui doit être versée cette année et qui sera récupérée en 2022, soit

- pour le Clos de l'école	270 000 €
- pour les enfouissements et la gare	100 000 €

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des actes se rapportant à cette délibération.

Subvention / mur en pierres Clos de l'école

DÉLIBÉRATION 2021-7 (environnement, école)

La Commune de Vallangoujard a engagé une importante opération de réhabilitation d'une ancienne ferme jouxtant l'école dans le but d'y réaliser, d'une part, des logements locatifs et, d'autre part, des locaux destinés aux activités scolaires et périscolaires. Ces aménagements visent essentiellement à conforter la vitalité et l'attractivité de l'école communale.

La cour de cette ancienne ferme sera dédiée aux activités scolaires en semaine scolaire et périscolaires le reste du temps. Elle est entourée de murs en pierres. Les murs des bâtiments sont prévus d'être restaurés dans le cadre de la réhabilitation de ces bâtiments. Mais rien n'a jusque-là été prévu pour les murs en pierres entourant la cour sans être rattachés à des bâtiments.

La Commune a sollicité l'aide du Parc à hauteur de 50 %

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFIRME sa décision de restaurer ces murs,
SOLLICITE l'aide du Département au titre du fonds scolaire
DIT que le plan de financement prévu est le suivant :

Montant total de la restauration des murs	20 000 €HT
PNR (50 %)	10 000 €HT
Fond scolaire (20 %)	4 000 €HT
Reste à la charge de la Commune	6 000 €HT

Informatique scolaire

DÉLIBÉRATION 2021-8 (école, informatique)
Magali BERGE, Maire-Adjointe chargée de l'école communale,
propose de mettre à niveau une partie de l'informatique scolaire,
Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE de mettre à niveau l'équipement informatique de la
classe de CE pour un montant estimatif de 10 000 € HT,
SOLLICITE du Conseil départemental du Val d'Oise une
subvention pour l'équipement informatique de la classe de CE.
MANDATE le Maire pour effectuer toutes les démarches en vue
d'obtenir toutes les aides possibles pour cette opération.

Bibliothèque municipale

DÉLIBÉRATION 2021-9 (école, culture)
Le Maire rappelle que les locaux du Clos de l'école comportent un
espace dédié à une bibliothèque qui, dès la rentrée de septembre
sera ouverte aux scolaires et au public. Il précise que des contacts
sont en cours avec le Département pour faire vivre cette
bibliothèque et promouvoir la lecture.
Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
SOLLICITE du Conseil départemental du Val d'Oise une
subvention pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale,
AUTORISE le maire à signer avec le Département une convention
de partenariat pour la lecture publique.

Aide aux devoirs

Il est proposé au Conseil d'école de mettre en place un service
d'aide aux devoirs. Le local du Clos de l'école situé au-dessus de
la bibliothèque sera affecté à ce service dès la rentrée.
L'encadrement des enfants pour l'aide aux devoirs sera assuré par
les enseignants qui ont d'ores et déjà exprimé leur accord.
L'organisation générale est en cours d'élaboration (articulation
avec la garderie, rémunération des intervenants, participation des
parents...)

Ados

Le Maire fait part de la proposition de l'association des œuvres de
jeunesse d'Ennery (AOJE) de développer un programme
d'activités auprès des « ados » de Vallangoujard. Proposition qu'il
a acceptée et qui fera l'objet d'une évaluation.
Les élus expriment un réel intérêt pour cette action. En fonction
des premiers mois de fonctionnement et de leur évaluation en mai-
juin, la suite sera déterminée, notamment en termes de locaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le Maire
Marc Giroud